

Adapter son logement à son âge

Lettre du jour

Genève, 18 octobre De grands mercis à la «Tribune» d'avoir traité dans sa page Solutions du 16 octobre le thème «Autonomie: quelles options avant l'EMS?» un sujet généralement trop souvent ignoré jusqu'à ce que ce soit, soudain, trop tard.

Cet article fait suite à une conférence organisée le 1^{er} octobre à Vernier où sur 75 aîné·e·s présent·e·s, 35 affirmaient ne pas pouvoir, dans leur appartement, accéder à la salle de bains en chaise roulante ou déambulateur! Une situation particulièrement dramatique aux Avanchets.

Or sur les quelque 82 000 personnes domiciliées à Genève âgées de plus de 65 ans, et parmi ces dernières 25 000 âgées de plus de 80 ans, seule une minorité vit dans un habitat spécialement conçu et adapté pour elle. Soit environ 4000 en EMS, 1500 en IEPA



LUCIEN FORTUNATI

et quelque 1500 dans des résidences ou d'autres structures spécifiques.

La toute grande majorité habite et habitera dans son logement habituel qui, comme on vient de le voir, présente des lacunes d'accessibilité! Il ne saurait être question de construire pour ces milliers de personnes à risque de

mobilité réduite des logements spécialisés.

Il s'agit plutôt de construire, dès à présent, des logements répondant aux besoins des personnes âgées, offrant une plus-value à l'ensemble des habitants sans distinction d'âge et permettant, par de simples adaptations, d'être accessibles à tous. Ils pourront ainsi

rester domiciliés chez eux dans leur quartier lorsque leurs conditions de vie se modifient, un vœu largement partagé.

Toutes les parties concernées, milieux immobiliers, autorités, personnes vieillissantes, devraient donc se préoccuper de cette question, pourtant jusqu'à maintenant largement ignorée à Genève, à la différence du canton de Fribourg avec son programme Senior+.

De plus, l'adaptation de l'article 109 de la loi sur les constructions et les installations diverses sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap (PL 11718), votée finalement par le Grand Conseil le 1^{er} novembre 2018 après trois ans de résistance de divers milieux, attend toujours d'être concrétisée par son règlement d'application, pourtant déjà finalisé!

Cette inaction risque de coûter cher à la collectivité comme à chacun parmi nous.

Hans Peter Graf, retraité